

MAIRIE DE BOUGLAINVAL

☎ : 02.37.22.88.08

28130 BOUGLAINVAL

accueil@mairie-bouglainval.fr

www.mairie-bouglainval.fr

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON
D'EPERNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : le 30 mars 2018

L'an deux mil dix huit le vendredi 6 avril, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

Membres présents: Philippe BAETEMAN, Sylvie LEHOUX, Johanna REBOLLEDO-LUCAS, Xavier PETIT, Emilien DESCHAMPS, Didier GENET, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Sébastien DUVAL

Absents et excusés : Angéla VUACHET pouvoir donné à Philippe BAETEMAN, Claude BORDIER, Emmanuel FAROUX pouvoir donné à Xavier PETIT, Noël DIEU pouvoir donné à Chrystelle GARDIEN BAETEMAN

Secrétaire de séance : Sylvie LEHOUX est élue à l'unanimité

VALIDATION COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2018

GEMAPI

Délibération n° 08/2018 Compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir reçu par courrier de Chartres Métropole la délibération n° CC2018/008 du conseil communautaire du 25 janvier 2018 approuvant la modification des statuts en intégrant la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». L'article 68 I de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 « portant nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe) prévoit qu'à compter du 1er janvier 2018, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement, devient une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. Il convient donc de procéder à la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, afin de se mettre en conformité.

Cette modification est soumise au vote des communes à la majorité qualifiée dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT. Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification des statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de Chartres Métropole en intégrant la compétence GEMAPI, pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'article L. 5216-5 du CGCT.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

CONTRAT SEGILOG

Le contrat de prestations de service informatique Ségilog est arrivé à terme le 14 février 2018. Ce logiciel comporte une partie administrative et nous permet de gérer, Etat-civil, recensement, liste électorale, comptabilité, etc.

Monsieur le Maire précise que ces augmentations interviennent tous les trois ans, qu'elles sont constantes et que le renouvellement est nécessaire.

Deux modules sont intégrés, Cession du droit d'utilisation et Maintenances et Formations.

Il porte à la connaissance des membres du conseil municipal la proposition de renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans (du 15 février 2018 au 14 février 2021) dont le coût s'élèverait chaque année à :

2 227.50 € HT pour la cession en droit d'utilisation

247.50 € HT pour la maintenance et la formation.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent le renouvellement du contrat et demandent à Monsieur le Maire de le signer.

CONVENTION ANTENNE DE TELEPHONIE

Le 7/4/2005 la commune a autorisé la société Bouygues Télécom à implanter une antenne de téléphonie. Le 22/11/2012, la société Bouygues Télécom a cédé à FPS Towers ses infrastructures et ses obligations (le contrat). Depuis le 1er janvier 2018, FPS Towers a été racheté par American Tower et est devenu ATC France. ATC France nous propose aujourd'hui une nouvelle convention. Le tarif initial de la location de la parcelle est de 4140 € net (continuité du précédent contrat, base d'indexation 2% par an à compter du 1^{er} janvier 2019). Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public demandée par ATC France et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes y afférents.

DERATISATION

Le contrat de dératisation souscrit auprès de la Société ECOLAB arrive à terme. Monsieur le Maire, propose de le renouveler. Ce contrat conclu pour une période de 1 année, renouvelable 2 fois par reconduction expresse. Prix de cette prestation : 582€ TTC. A l'unanimité, le conseil municipal souhaite, le renouvellement du dit contrat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

PERISCOLAIRE RENTRÉE 2018 et ORGANISATION

La parole est donnée à Madame GARDIEN qui explique qu'à la suite de notre intégration à Chartres Métropole, la commune de Bouglainval a récupéré la compétence périscolaire depuis le 1^{er} janvier 2018 et gèrera réellement le service à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. Il a donc fallu prévoir la mise en place d'une nouvelle organisation.

Une réunion entre la commune et la communauté de Communes des Portes Eulériennes d'Ile de France a eu lieu afin de voir le devenir du personnel actuellement en place sur Bouglainval, qui serait repris par la commune.

La commune a estimé le besoin correspondant à l'accueil périscolaire à un poste équivalent temps plein, et n'envisage donc de ne récupérer que le poste de Directeur, qui assurera sur le temps périscolaire : les inscriptions, le suivi des présences et l'accueil des enfants. Ces tâches occuperont environ 50 % de son temps et sera mis à disposition de Chartres Métropole (ou de son délégué) le reste du temps pour assurer les accueils des mercredis et vacances scolaires.

Afin de compléter l'équipe d'accueil, Mme GARDIEN explique qu'elle a réorganisé les missions des différents personnels de la façon suivante :

- L'ATSEM accueillera les enfants le matin (avant l'école) et terminera donc ses journées plus tôt. De plus, comme l'école sera à nouveau à 4 jours à la prochaine rentrée, elle ne travaillera plus les mercredis,
- L'agent technique, qui avait en charge la cantine et le ménage de l'école, prendra en charge l'accueil du soir (après l'école). En contrepartie, elle commencera sa journée plus tard, et ne travaillera pas non plus les mercredis.
- Les tâches de ménages seront réorganisées entre les autres personnels.

Afin de permettre la mobilité du poste de Directeur, il convient de procéder à une création de poste d'un agent d'animation principal de 1^{ère} classe.

A l'unanimité, les membres présents et représentés décident la création de ce poste.

Mme GARDIEN conclut sur la nouvelle organisation en indiquant qu'elle permettra aussi une « synergie » entre tous les personnels du scolaire, restaurant scolaire, et de l'entretien, ce qui pourrait certainement permettre d'optimiser les savoirs faire.

Madame REBOLLEDO LUCAS demande si le Directeur gèrera aussi la cantine ? Madame GARDIEN répond que non seul le service périscolaire sera à sa « charge », mais qu'elle souhaite quand même la mise en place de synergies entre les différents moments de l'accueil des enfants, et que le Directeur, en tant que sachant, apportera beaucoup sur la professionnalisation de notre personnel.

Madame GARDIEN poursuit ensuite sur le contrat aidé pour l'agent en situation de handicap, signé il y a 2 ans. Elle explique que les règles actuelles des contrats aidés ne permettent plus de poursuivre ce type de contrat jusqu'à 5 ans comme c'était prévu au moment de la signature.

Madame GARDIEN rappelle que cet agent remplace un autre en arrêt longue maladie, et qu'il nous faut donc une ressource pour assurer ces missions.

Madame GARDIEN conclue en précisant que l'agent actuellement en place en contrat aidé, sera embauché sur un CDD classique pour une durée d'un an.

Suite au départ de l'agent technique en contrat avenir, madame GARDIEN informe l'assemblée qu'un nouvel agent en contrat aidé a été recruté sur une base hebdomadaire de 27 heures pour une période de 9 mois. L'aide de l'état est de 60 % du montant pour les 20 premières heures.

Madame GARDIEN informe que l'agent titulaire en arrêt longue maladie, vient d'être classé par le comité médical du Centre de Gestion inapte à toute fonction. La commune doit donc licencier la personne en prenant en charge les frais de licenciement ainsi que l'indemnité mensuelle pendant au moins 2 ans. Afin de calculer le montant des droits et de fiabiliser la procédure, la commune va solliciter le Centre de Gestion.

ACHAT TERRAIN RUE DE LA COTE AUX OIES

Un terrain de 400 m² est à vendre rue de la Côte aux oies à proximité directe de la maison communale créant ainsi une unité foncière de 1400 m². Monsieur le Maire propose au Conseil d'en faire l'acquisition afin de réaliser un logement social.

Après négociation avec les vendeurs, le prix proposé pour cette parcelle est de 22 000€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat de ce terrain et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

DEMANDE FONDS DE CONCOURS

Afin d'accompagner financièrement les projets participant au développement des communes périurbaines de l'agglomération et concourant à la préservation de leur patrimoine, Chartres Métropole a ouvert deux enveloppes « Fonds de Concours ».

Monsieur le Maire propose aux membres présents et représentés de faire la demande pour certains projets votés lors du dernier conseil :

- Le dossier concernant la réfection de la voirie à divers endroits (16 173 € TTC),
- Les travaux de réfection des maisons communales pour les investissements 2018 déjà réalisés (21 500 € TTC) et les fenêtres (8 400 € TTC)
- L'acquisition de fournitures et matériels, pour le périscolaire : jeux, tables, rideaux, ordinateur (4 000 € TTC).
- L'acquisition du terrain en vue de la réalisation de logement social (22 000 €),
- L'extension des cases pour le columbarium (3 921 € TTC).

Ce fonds pourrait venir en complément de nos subventions demandées à la Préfecture et au Département et permettrait d'être subventionné jusqu'à 60% (50 % s'il n'y a pas de subvention cumulée).

A l'unanimité les membres présents et représentés autorisent Monsieur le Maire à soumettre ces demandes de subventions auprès de ce fonds de concours.

SUBVENTION DSIL Dotation de soutien à l'investissement local

Le Gouvernement a souhaité prolonger l'effort de l'Etat en faveur de l'investissement des collectivités territoriales, en pérennisant la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), créée en 2017 tout en simplifiant son architecture. Ainsi, l'article 157 de la loi de finances pour 2018 prévoit que la DSIL est composée d'une enveloppe unique destinée au financement de projets d'investissement des communes et de leurs groupements.

Monsieur BAETEMAN propose de présenter deux dossiers :

- L'alarme PPMS pour l'école (2 000 € TTC)
- La rénovation thermique du complexe (remplacement des menuiseries pour un montant de 126 000 € TTC)

Monsieur DESCHAMPS demande pourquoi une alarme différente à l'école alors qu'il y en a déjà une.

Monsieur BAETEMAN explique PPMS veut dire Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et que cette alarme viendra en complément de celle déjà installée et que c'est de plus obligatoire.

A l'unanimité les membres présents et représentés autorisent monsieur le Maire à faire ces demandes auprès de la Préfecture et à signer tous actes y afférents.

Monsieur DUVAL souhaite savoir si la collectivité a perçue de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France la somme de 170 000€ correspondant au remboursement de l'actif acquis avant le 31 décembre 2016 par la CCTVM et conservé par les Portes Euréliennes.

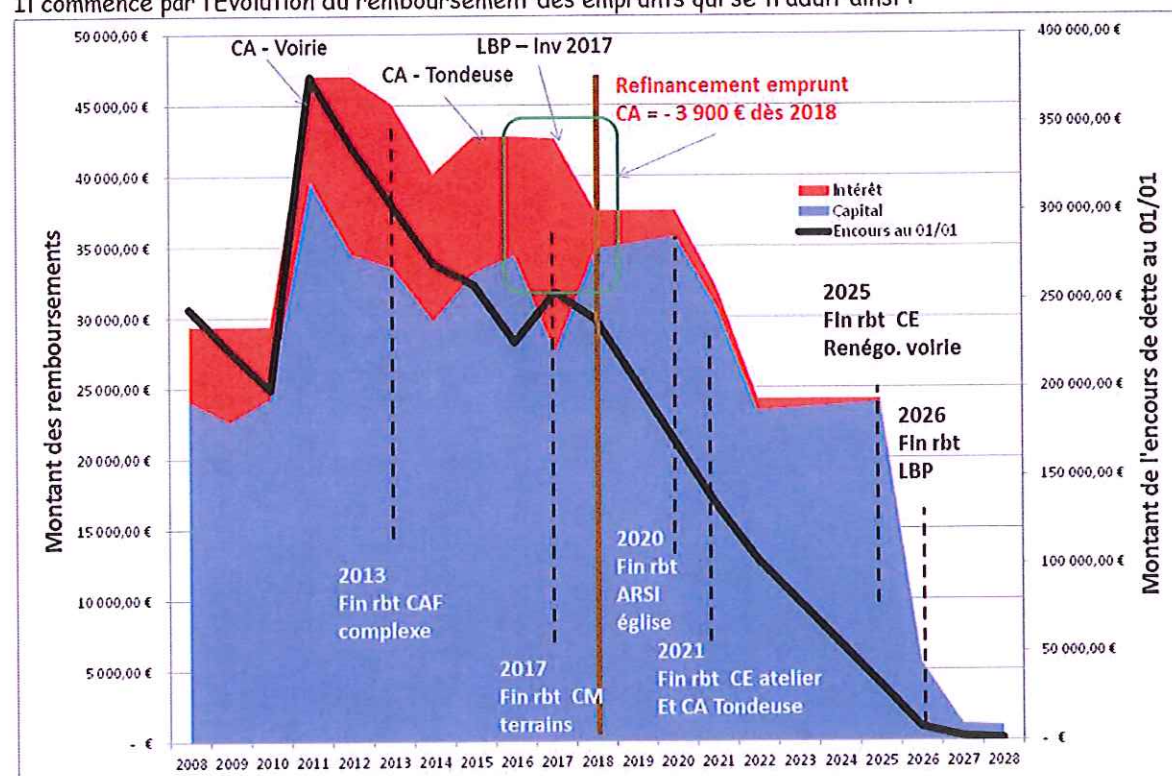
M. le Maire indique que le versement n'a pas été réalisé et qu'il ne sera peut-être pas perçu en 2018, c'est pourquoi, il n'a pas été prévu dans le budget de la commune pour 2018.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente le CA 2017 du budget Général qui sera approuvé lors d'une autre session, en même temps que celui du budget annexe de l'eau.

Les reprises de résultats sont annoncés afin d'être inclus dans le budget 2018 (reprise anticipée).

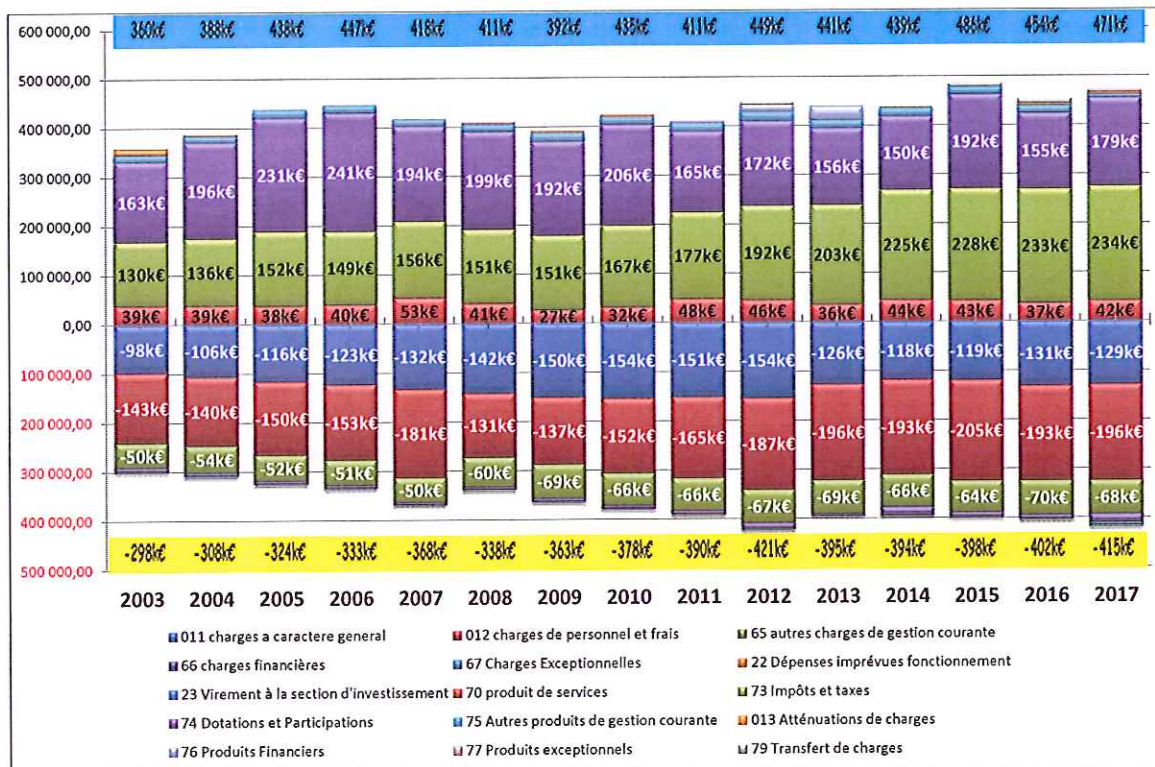
Il commence par l'Evolution du remboursement des emprunts qui se traduit ainsi :



La zone en bleu représente le montant des remboursements du capital des emprunts et celle en rouge, le montant de intérêts associés. La courbe noire représente le montant de l'encours au 01 janvier de l'année.

On remarque une augmentation importante du montant des intérêts en 2011 avec la souscription de l'emprunt auprès du Crédit Agricole pour financer les investissements de l'année. C'est cet emprunt qui a été racheté l'année passée par la Caisse d'Épargne, et on remarque l'impact significatif, dès 2018, sur le montant du paiement des intérêts.

Une synthèse de la réalisation du budget de 2003 à 2017 est ensuite présentée
Synthèse de la réalisation du budget général entre 2003 et 2017



On remarque une évolution de nos recettes de 17 216 € et une évolution de nos dépenses de 12 878 €, ce qui nous permet d'améliorer notre résultat de l'ordre de 5 000 € par rapport à 2016.

M. le Maire fait remarquer que le niveau des dépenses a peu évolué depuis 2012 et que cette maîtrise nous a permis de poursuivre nos investissements malgré un contexte de recette difficile notamment lié à la baisse des dotations de l'Etat. Il termine en indiquant que l'augmentation d'impôts décidée en 2014 a permis d'éviter l'effet « ciseau » (quand l'évolution des dépenses est supérieure à l'évolution des recettes) et garantir nos remboursements d'emprunts.

Le tableau ci-après décrit de façon plus précise les écarts entre les exercices.

Poste	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Ecart	Variation
Dépenses					
Energie	31 600,57 €	32 000,00 €	27 619,54 €	-3 981,03 €	-12,6%
Fêtes et cérémonies	7 383,33 €	6 650,00 €	7 027,99 €	-355,34 €	-4,8%
Achat prestation	37 855,33 €	37 500,00 €	39 508,31 €	1 652,98 €	4,4%
Personnels & Elus	220 069,89 €	229 371,00 €	222 758,97 €	2 689,08 €	1,2%
Gestion Administrative	17 531,36 €	14 950,00 €	14 277,01 €	-3 254,35 €	-18,6%
Entretien Communaux	16 213,29 €	20 600,00 €	27 634,01 €	11 420,72 €	70,4%
Intérêts	8 369,92 €	21 833,00 €	22 710,03 €	14 340,11 €	171,3%
Associations	2 795,00 €	2 195,00 €	1 695,00 €	-1 100,00 €	-39,4%
CCAS	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-1 000,00 €	-50,0%
Syndicats intercommunaux	38 250,35 €	37 920,00 €	38 543,11 €	292,76 €	0,8%
Impôts - Assurances	6 013,90 €	5 700,00 €	5 692,83 €	-321,07 €	-5,3%
Transports	12 775,08 €	14 000,00 €	6 812,19 €	-5 962,89 €	-46,7%
Investissements	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Excédent	53 106,47 €	-43 828,00 €	55 285,25 €	2 178,78 €	4,1%
Recettes					
Dotations et subventions	163 361,50 €	154 741,00 €	188 288,91 €	24 927,41 €	15,3%
Impôts et Taxes	220 174,00 €	222 000,00 €	222 871,00 €	2 697,00 €	1,2%
Produits de Services	55 823,24 €	43 150,00 €	50 423,03 €	-5 400,21 €	-9,7%
Autres recettes	14 605,75 €	10 000,00 €	8 981,30 €	-5 624,45 €	-38,5%

M. le Maire insiste sur quelques évolutions des dépenses :

Poste Energie

- 3 900 € sur les factures d'électricité consécutives au remplacement du système de chauffage du complexe

Personnels

+ 2609 €, principalement liée à l'augmentation de l'indice de la Fonction publique +0,6% en 7/16 et 0,6% en 2/17

Entretien communaux

Ces dépenses s'apparentent à des dépenses exceptionnelles, ce qui explique l'augmentation des dépenses en 2017

+ 3880 € cloisons du complexe,

+ 1700 € réparation vitres qui apparaissent aussi en recette avec le remboursement de l'assurance

+ 560 € sablage et peinture des radiateurs de la classe

+ 1600 € travaux dans les maisons communales

+ 1300 € réparation des eaux pluviales

Intérêts

+ 14340 €, lié à la renégociation de l'emprunt et au paiement des indemnités de remboursements anticipés

Transports

-3969 € facture du transport scolaire pour le dernier quadrimestre non reçue (la Région Centre nous a informés en début d'année du montant)

Le total de ces variations représente 18 120 €, soit plus que l'augmentation constatée des dépenses pour 2017.

L'excédent de fonctionnement de l'année totalise la somme de 55 901,34 € générant un excédent cumulé de 116 653,42 €.

Les dépenses d'investissement 2017 sont détaillées, laissant apparaître l'opération « neutre » concernant le rachat de l'emprunt de 130 000€ (écriture en dépenses et en recettes).

DEPENSES

ARTICLE	INTITULE	BP 2017	CA 2017	Commentaires CA 2017
001	Déficit d'investissement reporté	+ 101 216,92	+ 101 216,92	
	16 Remboursements d'emprunts	+ 160 475,00	+ 157 976,86	
1641	Remboursement emprunts	+ 24 733,00	+ 22 244,15	CDC + Terrain (CM) + Atelier (CE) + Emprunt 2011 (CA)
1641	Remboursement anticipé emprunt	+ 130 300,00	+ 130 290,78	
16873 OI	Départements			
1687	Départements	+ 5 442,00	+ 5 441,93	Eglise - Prêt ARSI
20	Immobilisations incorporelles	11 260,00	11 254,09	
202	Frais études			
2033	Frais d'insertion			
20415	Subvention SDE 28 Eclairage Public	+ 8 750,00	+ 8 748,49	Rplct des lampadaires sur 3 ans (2/3)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	+ 2 510,00	+ 2 505,60	(SEGILOG)
	21 immos corporelles	144 850,00	138 439,98	
2111	Achat terrain			
2112	Terrains de voirie			
2113	Terrains aménagés autres	+ 3 600,00		
2128	Autres agencements et aménagements	+ 14 800,00	+ 1 055,70	Achat brico maisons
21312	Bâtiment scolaires	+ 51 300,00		
21318	Aménagement bâtiments communaux	+ 65 150,00	+ 1 536,00	Cabinet étude chauffage

2135	Installations générales, agencements, aménagements		+ 123 806,59	62607 € chauffage et éclairage complexe 12318 € sécurisation école 10280 € sol complexe 3808 € sol maison 34793 € fenêtres écoles
21534	Réseaux d'électrification		+ 910,08	Eclairage cantine
2158	Autres installations, matériel et outillage technique		+ 4 364,65	Autolaveuse et matériels nettoyage
2181	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		+ 2 480,45	sol école
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 1 000,00	+ 919,00	poste de travail biblio
2184	Mobilier			
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 9 000,00	+ 3 367,51	1300 € taille haie 464 € registres 426 € matériels ménages 750 € fauteuil dominique 240 € congélateur 159 € télé périscolaire
	23 immos en cours	7 922,00		
	Sécurité Routière			
022	Dépenses imprévues	+ 7 922,00		
	Opération ordre			Sortie camion actif
	Total	425 723,92	408 887,85	

Monsieur le maire présente les ratios qu'il a calculés :

- Encours de dette au 31/12/2017 : 238 851,62 €, soit 311€ / hab.
- Taux endettement : Encours de la Dette / Recettes Réelles de Fonctionnement = 51 %
- Epargne Brute (Recettes - Dépenses) = 55 901 €
- Capacité de désendettement : Encours de la Dette / Epargne Brute = 4,3 ans
- Rigidité des dépenses : Charges de personnels / Dépenses Réelles de Fonctionnement = 47 %
- Taux d'épargne : Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement = 11,9 %
- Epargne Nette = Epargne brute - remboursement du capital des emprunts = 21 085 € (c'est ce qui sert à financer les investissements)
- Fiscalité (hors Attribution de compensation) : R7311 / RRF = 47,3 %
- Evolution des Dépenses réelles de Fonctionnement = 3,2 %
- Evolution des Recettes réelles de Fonctionnement = +3,8 %

BUDGET 2018

La présentation du budget 2018 est soumise aux élus avec pour commencer la reprise des résultats 2017 à reportés sur 2018 annoncé ainsi :

BUDGET GENERAL		SECTION	SECTION DE
		D'INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	RECETTES	357 550,79 €	471 180,36 €
	DEPENSES	408 887,85 €	415 278,99 €
	RESULTATS DE L'EXERCICE		
	Excédent		55 901,37 €
	Déficit	51 337,06 €	
	RESULTATS CUMULES		
	Excédent		116 653,42 €
	Déficit	51 337,06 €	

Virement de la section de fonctionnement au 1068 = 51 337,06 €
 Résultat de fonctionnement reporté (R 002) = 65 316,36 €

Monsieur le Maire présente les principes directeurs du budget primitif 2018 de la commune :

2018, c'est :

- La fin de la baisse de la DGF, enfin pour l'instant.
- Dotation de Solidarité Communautaire de 24500 € versée par CM, soit plus que la baisse de la DGF
- Des dépenses transférées sans contrepartie financière (Transports, urbanisme), soit une économie d'environ 15000 €.
- C'est donc une amélioration de notre Epargne brute de l'ordre de 40000 €.

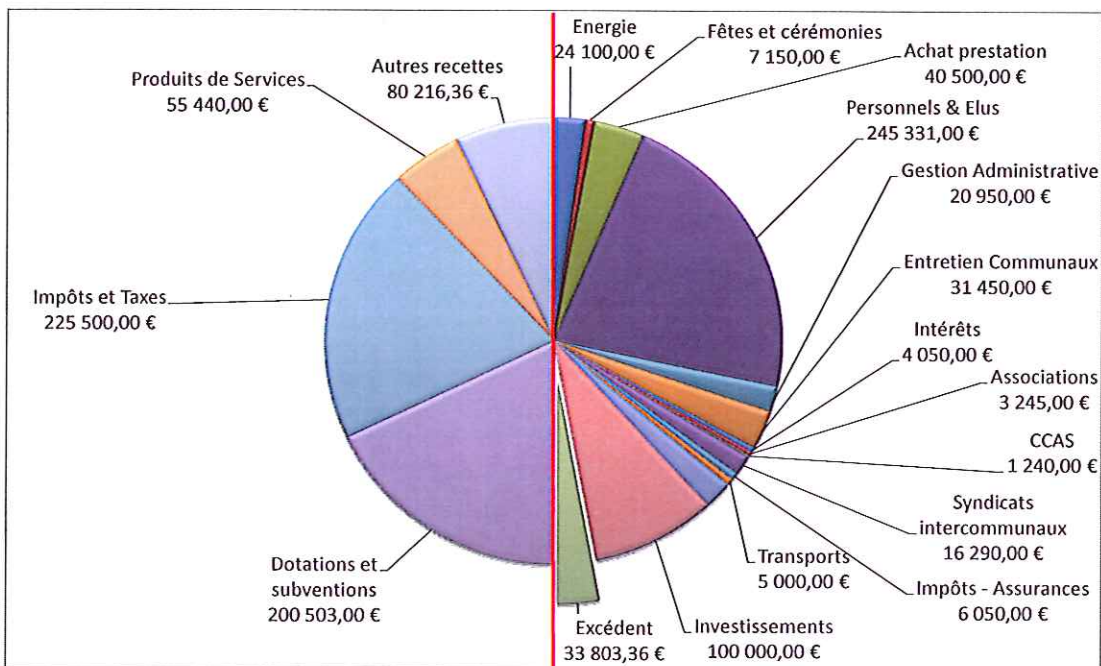
Monsieur le Maire rappelle le principe du transfert des charges de la commune vers l'intercommunalité et réciproquement. C'est l'attribution de compensation qui permet de matérialiser les participations numéraires du coût des compétences transférées. Ce coût est évalué par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Maire indique que depuis les derniers transferts en 2008 (la compétence extrascolaire), la commune perçoit une attribution de compensation de 8841 € par an. C'est ce montant qui a été repris par Chartres Métropole en début d'année.

Cependant, ce montant évoluera dans l'année. D'une part, par la reprise de compétence « Accueil périscolaire » par la commune et d'autre part, par le transfert des compétences « SDIS : Lutte incendie » et « Eclairage public ». Une première estimation de 22 500 € est faite en attribution de compensation négative (c'est la commune qui versera cette somme à Chartres Métropole).

Ces deux montants (l'un en dépenses et l'autre en recettes) sont prévus au budget.

Le budget primitif est présenté par un camembert précisant les dépenses et les recettes du budget 2018.



Le comparatif 2017/2018 est expliqué aux membres du conseil :

	Poste	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Ecart	Variation
Dépenses	Energie	32 000,00 €	27 619,54 €	24 100,00 €	-7 900,00 €	-24,7%
	Fêtes et cérémonies	6 650,00 €	7 027,99 €	7 150,00 €	500,00 €	7,5%
	Achat prestation	37 500,00 €	39 508,31 €	40 500,00 €	3 000,00 €	8,0%
	Personnels & Elus	229 371,00 €	222 758,97 €	245 331,00 €	15 960,00 €	7,0%
	Gestion Administrative	14 950,00 €	14 277,01 €	20 950,00 €	6 000,00 €	40,1%
	Entretien Communaux	20 600,00 €	27 634,01 €	31 450,00 €	10 850,00 €	52,7%
	Intérêts	21 833,00 €	22 710,03 €	4 050,00 €	-17 783,00 €	-81,5%
	Associations	2 195,00 €	1 695,00 €	3 245,00 €	1 050,00 €	47,8%
	CCAS	1 000,00 €	1 000,00 €	1 240,00 €	240,00 €	24,0%
	Syndicats intercommunaux	37 920,00 €	38 543,11 €	16 290,00 €	-21 630,00 €	-57,0%
	Impôts - Assurances	5 700,00 €	5 692,83 €	6 050,00 €	350,00 €	6,1%
	Transports	14 000,00 €	6 812,19 €	5 000,00 €	-9 000,00 €	-64,3%
	Atténuation de produits			22 500,00 €		
	Investissements	50 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	
	Excédent	16 924,08 €	171 938,67 €	33 803,36 €	16 879,28 €	99,7%
Recettes	Dotations et subventions	154 741,00 €	188 288,91 €	200 503,00 €	45 762,00 €	29,6%
	Impôts et Taxes	222 000,00 €	222 871,00 €	225 500,00 €	3 500,00 €	1,6%
	Produits de Services	43 150,00 €	50 423,03 €	55 440,00 €	12 290,00 €	28,5%
	Autres recettes	70 752,08 €	125 634,72 €	80 216,36 €	9 464,28 €	13,4%

M. le Maire précise que les charges à caractères générales ont été surestimées de l'ordre de 11 000 €, et qu'un montant de 33 800 € a été prévu en dépenses imprévues. Ces précautions ont été prises afin de couvrir la reprise des compétences et le coût (non chiffré actuellement) de la procédure vis-à-vis de l'agent inapte au travail.

La section de fonctionnement s'équilibre à 561 659,36 €.

Monsieur BAETEMAN donne lecture des subventions à verser aux associations :

Vita'gym	200,00
Coopérative scolaire école bouglainval	450,00
Bibliothèque de Bouglainval	500,00
BOC Pétanque	500,00
Prévention routière	45,00
Olympique club bouglainval football	500,00
Manteau de Saint Martin	200,00
ASMC	250,00
APEB - Parents d'élèves	300,00
Association canine	150,00
Banque Alimentaire	150,00

La section d'Investissement est présentée aux élus et détaillée par Monsieur BAETEMAN qui commence par les dépenses :

001	Déficit d'investissement reporté	+ 51 337,06
	16 Remboursements d'emprunts	+ 34 816,20
1641	Remboursement emprunts	+ 29 374,20
1641	Remboursement anticipé emprunt	
16873 OI	Départements	
1687	Départements	+ 5 442,00
	20 Immobilisations incorporelles	11 423,00
202	Frais études	
2033	Frais d'insertion	
20415	Subvention SDE 28 Eclairage Public	+ 8 750,00
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	+ 2 673,00
	21 immos corporelles	232 181,00
022	Dépenses imprévues	+ 11 329,80
	Total	341 087,06

Le détail du chapitre 21 correspond aux investissements suivants, le tableau reprend le montant de la dépense TTC, le montant de la subvention et la collectivité financeur (FDI : département, CM : Chartres Métropole, DETR et DSIL : l'Etat).

Libellé	Dépenses	subv	Finaceur	Compte
Barrières sécurité école	1 932	805	FDI+DETR	21312
Volet paysager	3 600	1 500	FDI	2113
Panneaux basket	1 000			2128
Fenêtres maison école	8 400	3 500	CM à 50 %	2181
Travaux maisons déjà réalisés	21 500	8 900	CM à 50 %	2181
Achat terrain maison	22 000	11 000	CM à 50 %	2111
Régies personnels	5 900			2188
Alarme PPMS	2 000	1 000	DSIL à 50 %	2188
Fenêtre complexe	126 000	63 000	FDI+DETR+DSIL	2181
Ecole sol+radiateur	7 055	2 900	FDI+DETR à 50 %	2181
Voiries	16 173	8 000	FDI+CM à 60 %	2152
Bordures caniveaux David	3 400			2152
Périscolaire Laurent+Rideau+tables cantine	2 400	1 000	CM à 50 %	2188
Ordinateur Laurent	800	325	CM à 50 %	2183
Photocopieur école	1 200			2183
Bancs	1 200			2184
Turbine hôte aspirante cuisine	1 400			2188
Columbarium	3 921	1 600	CM à 50 %	2184
Reliure	1 500			2188
Jardinières	800			2188

	232 181	103 530
	récup TVA 2019	38 087
	Reste à charge	90 564

En tenant compte du montant de FCTVA récupéré en 2019, le coût pour la commune s'élèverait à environ 90 000 €.

Puis la section d'Investissement en recettes :

RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2018
001	Exédent d'investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
1068	Affectation excédent de fonctionnement 2016	51 337,06
10222	FCTVA	23 120,00
10223	TLE	
10226	TAM	
1641	Emprunt	60 000,00
165	Dépôts et caution	1 100,00
1321	DETR 2018	34 270,00
1323	FDI 2018	37 602,00
1325	CM 2018	31 658,00
	Equipement Personnel Handicapé	2 000,00
	Total	341 087,06

Ces lectures données et précisées, Monsieur le Maire finit son exposé en produisant le tableau reprenant en totalité les dépenses et les recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget primitif 2018 par chapitre.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				
		INTITULE	BP 2018			INTITULE	BP 2018	
DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	143 650,00 €	DEPENSES		Déficit d'investissement reporté	51 337,06 €	
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	215 000,00 €		16	Remboursements d'emprunts	34 816,20 €	
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	22 500,00 €		20	Immobilisations incorporelles	11 423,00 €	
	065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 906,00 €		21	immos corporelles	232 181,00 €	
	066	CHARGES FINANCIERES	2 800,00 €			Dépenses imprévues	11 329,80 €	
	067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €			TOTAL	341 087,06 €	
	022	DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	33 803,36 €			Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €	
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00 €			10	Dotations, Fonds divers et réserves	74 457,06 €
		TOTAL	561 659,36 €			13	Subventions d'investissement	105 530,00 €
RECETTES	070	PRODUITS DE SERVICES	44 840,00 €	RECETTES	16	Emprunts et dettes assimilées	61 100,00 €	
	073	IMPOTS ET TAXES	260 841,00 €			TOTAL	341 087,06 €	
	074	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	167 162,00 €			Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €	
	075	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 600,00 €			10	Dotations, Fonds divers et réserves	74 457,06 €
	076	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €			13	Subventions d'investissement	105 530,00 €
	077	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €			16	Emprunts et dettes assimilées	61 100,00 €
	079	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00 €			TOTAL	341 087,06 €	
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 000,00 €			Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €	
	042	OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTION	5 900,00 €			10	Dotations, Fonds divers et réserves	74 457,06 €
		Excédent de Fonctionnement	65 316,36 €			13	Subventions d'investissement	105 530,00 €
	TOTAL	561 659,36 €		16	Emprunts et dettes assimilées	61 100,00 €		

Les dépenses et recettes des sections d'Investissement et de Fonctionnement sont soumises au vote du Conseil Municipal

A l'unanimité les membres présents et représentés votent et acceptent le budget primitif 2018 comme présenté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants ;

Vu la loi n°80-10 du janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale, et précisant les taux plafonds communaux des trois taxes directes locales ;

Vu le Code général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2018 ;

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2018,

Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question,
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide de ne pas augmenter les taux et de fixer comme inscrit dans le tableau les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2018, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2018
Taxe d'habitation	10.54 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.79 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.47 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité les taux et donne plein pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus.

TARIFS DES MANIFESTATIONS COMMUNALES REPAS DU 14 JUILLET ET SOIRÉE BEAUJOLAIS

TARIF REPAS DU 14 JUILLET

Vu la nécessité, d'acter par délibération les tarifs pour le repas du 14 juillet,

Vu la nécessité de fixer un montant de participation,

Le Maire propose, le tarif suivant soit :

- Valbourgeois : 13 euros
- Non Valbourgeois : 16 euros
- Enfant de + de 12 ans : 8 euros.
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le tarif annoncé.

TARIFS SOIRÉE BEAUJOLAIS

Vu la nécessité de fixer un montant de participation, pour la soirée beaujolais, à savoir :

- Le tarif adulte 14 €,
- Le tarif enfant (de plus de 12 ans) 6 €,
- La gratuité serait maintenue pour les enfants de moins de 12 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le tarif annoncé.

Les autres tarifs sont inchangés.

QUESTIONS DIVERSES

Budget sortie scolaire

Madame GARDIEN prend la parole et expose la demande de l'école primaire qui souhaiterait emmener les enfants visiter une chocolaterie. Cette sortie fait suite à l'étude du livre de Roald Dahl « Charlie et la chocolaterie ». De plus, les enseignants n'ont pas dépensé le budget transport 2017 pour se rendre au gymnase.

L'équipe enseignante sollicite la mairie afin d'obtenir une aide financière pour cette sortie. Soit un montant de : 367€.

A l'unanimité les membres présents et représentés acceptent de prendre en charge cette dépense.

Création commission Histoire de Bouglainval

Monsieur BAETEMAN soumet au Conseil l'idée de créer une commission « HISTOIRE DE BOUGLAINVAL »

Cette commission aurait pour but de retracer la vie dans la commune à différentes dates, sur des anecdotes, histoires, etc. Ce travail important commencerait par une collecte d'informations auprès des anciens de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres présents, qui souhaiteraient faire partie de cette commission ?

Mesdames REBOLLEDO LUCAS et LEHOUX désirent faire partie de la commission « HISTOIRE DE BOUGLAINVAL »

Afin de nous aider, la commune pourrait solliciter un jeune en service Civique afin de collecter toutes ces données. La thématique « Mémoire et Citoyenneté » correspond bien à ce que recherche la commune. Le coût de cette prestation est en grande partie pris en charge par l'état.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil de déposer un dossier d'agrément pour accueillir un service civique.

A l'unanimité le conseil autorise M. le Maire a signé tous les documents afférents au service civique.

Rapport Spinetta

Le rapport SPINETTA préconise la fermeture des lignes SNCF secondaire sur l'ensemble du territoire. Dans notre région, la fermeture concernerait les lignes comme : Chartres Courtalain, Paris Chateaudun, Vendome Tours ou Chartres Voves, etc.

L'état propose de fermer ces lignes considérées comme « non rentable », ou éventuellement qu'elles soient repris en charge par les régions concernées qui accepteraient de réaliser elles-mêmes les travaux sans contrepartie financière.

La région Centre Val de Loire et l'agglomération de Chartres Métropole ont pris des motions afin de s'opposer au rapport SPINETTA qui va à l'encontre de la politique locale en terme de mobilité. Elles sont opposées à la fermeture des lignes secondaires et au transfert des lignes vers les régions sans contrepartie financière.

La région Centre et l'agglomération invitent les communes à voter une motion afin de s'opposer à la mise en œuvre des conclusions du rapport SPINETTA.

5 votes pour 1 abstention 1 voix contre.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 23h30.

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,



Philippe BAETEMAN

TABLEAU DES SIGNATURES

<p>Xavier PETIT</p> 	<p>Noël DIEU Pouvoir donné à Chrystelle GARDIEN BAETEMAN</p> 	<p>Sylvie LEHOUX</p> 
<p>Chrystelle GARDIEN BAETEMAN</p> 	<p>Emmanuel FAROUX Absent et excusé Pouvoir donné à Xavier PETIT</p> 	<p>Sébastien DUVAL</p>
<p>Angéla VUACHET Pouvoir donné à Philippe BAETEMAN</p> 	<p>Emilien DESCHAMPS</p> 	<p>Claude BORDIER Absent et excusé</p>
<p>Didier GENET</p>	<p>Johanna REBOLLEDO LUCAS</p> 	